



Demande de naturalisation par Mariage

Par **kabora**, le **23/02/2013** à **19:48**

Bonjour,

Je souhaiterai effectuer une demande de naturalisation française par le mariage et je souhaiterai savoir s'il y a besoin du casier judiciaire de mon pays d'origine?

Je suis marocain, je suis rentré en France en 2001 et j'ai obtenu mon premier titre de séjour en 2008. Faut-il ce casier judiciaire pour compléter mon dossier?

Merci de me répondre le plus vite possible...